

Répît pour les démunis

L'interdiction de la pratique en terre vaudoise attendra.



Keystone/Dominic Favre

MENDICITÉ

Son interdiction dans le canton de Vaud n'entrainera pas en vigueur avant que le Tribunal fédéral (TF) ne statue sur le recours contre la nouvelle législation. Les juges ont en effet accordé l'effet suspensif au recours. Dans une décision du 26 septembre, le TF souligne que ni le Grand Conseil ni le Conseil d'État vaudois ne s'opposent à cet octroi et que rien n'indique qu'il y aurait urgence à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions légales.

Adoptée de justesse il y a une année, la modification de la loi pénale vaudoise punit d'une amende de 50 à 100 fr. celui qui mendie. La sanction peut monter à 2000 fr. pour celui qui envole mendié des mineurs ou qui organise un réseau. ● **ATS**

LÉGI-FÉRER, LA FAUSSE BONNE IDÉE

HARCÈLEMENT DE RUE Alors que de plus en plus de pays le criminalisent, des chercheurs s'inquiètent de la stigmatisation de certaines populations.

Jugé anodin – voire com-
préhensible – il y a encore
quelques années, le harcè-
lement de rue est devenu
un problème dont s'empara-
rent peu à peu les autorités publi-
ques. Plusieurs pays d'Europe sont
allés jusqu'à le criminaliser. En
2014, la Belgique a adopté une loi
contre le sexisme dans l'espace pu-
blic. Tout comme le Portugal une
année plus tard, ainsi que certaines
régions du Royaume-Uni. La se-
maine dernière, c'est la France qui a
également annoncé être en train
d'élaborer un projet de loi visant
une définition légale et une verbi-
sation du harcèlement de rue.

En Suisse, en revanche, Mathias
Reynard (PS/VS) a l'impression
que le Conseil fédéral ne prend pas
le phénomène suffisamment au sé-
rieux. En réponse à son interpella-
tion déposée en mars dernier, ce-
lui-ci estimait que cette lutte rela-
vait des autorités locales. Ad-
mettant ne pas disposer de chif-
fres sur son ampleur, il ne comptait
pas y remédier. Le conseiller natio-
nal a donc remis la compresse lors
de la dernière session avec, cette
fois-ci, un postulat. «Le harcèle-
ment de rue est pas une fatalité. À
condition que les autorités agis-
sent. Au niveau local, il y a des me-

sures à prendre, notamment à
l'école. Mais une stratégie au ni-
veau national est indispensable, via
des campagnes de prévention,
voire une répression», estime l'élu,
qui soutient que le Conseil fédéral
propose maintenant de véritables
mesures.

Difficile à prouver

Pendant, certains chercheurs
estiment que pénaliser le harcèle-
ment de rue est une fausse bonne

problème juridique, explique-
t-elle. Il existe un arsenal législatif
suffisamment large pour condam-
ner le harcèlement de rue. Les in-
sultes constituent par exemple déjà
une infraction.»

C'est d'ailleurs l'argumentaire
du Conseil fédéral, qui stipule que
«le harcèlement de rue peut no-
tamment prendre la forme d'atou-
chements, de votes de fait ou d'in-
jures, des actes qui peuvent au-
jourd'hui déjà être constitutifs
d'infractions péna-
les». Marylène Lieber ajoute que la mise
en œuvre d'un tel
dispositif se heurte-
rait à des difficultés
considérables. «Les
lois existantes con-
cernant les violences
de genre ne sont pas
toujours appliquées.



Les policiers ne sont pas toujours
bien formés à ces questions, les vic-
times ont parfois du mal à faire ve-
nir, qui a coïncidé une tribune
dans *Libération* la semaine der-
nière, aux côtés de quatorze colle-
gues. «Cette discussion est posi-
tive: il faut une vraie réflexion sur la
prise en charge des violences et le
droit à la ville des femmes. Mais la
pénalisation pose tout d'abord un
problème de la stigmatisation des hommes les
plus défavorisés et issus de l'immigra-
tion.»

Sur tout, la chercheuse s'inquiète
de la stigmatisation des hommes les
plus défavorisés et issus de l'immigra-
tion. «Le parlementaire est con-
vaincu que ce n'est pas aux femmes
deventer plus tôt, de s'habiller dif-
féremment ou d'éviter de sortir
seules. Il perçoit le débat actuel
comme fructueux puisque premet-
tant une plus large prise de cons-
cience de la problématique dans
l'opinion publique.

idée. À l'image de Marylène Lieber,
professeure associée à l'Institut des
études genre de l'Université de Ge-
nève, qui a coïncidé une tribune
dans *Libération* la semaine der-
nière, aux côtés de quatorze colle-
gues. «Cette discussion est posi-
tive: il faut une vraie réflexion sur la
prise en charge des violences et le
droit à la ville des femmes. Mais la
pénalisation pose tout d'abord un

problème juridique, explique-
t-elle. Il existe un arsenal législatif
suffisamment large pour condam-
ner le harcèlement de rue. Les in-
sultes constituent par exemple déjà
une infraction.»

C'est d'ailleurs l'argumentaire
du Conseil fédéral, qui stipule que
«le harcèlement de rue peut no-
tamment prendre la forme d'atou-
chements, de votes de fait ou d'in-
jures, des actes qui peuvent au-
jourd'hui déjà être constitutifs
d'infractions péna-
les». Marylène Lieber ajoute que la mise
en œuvre d'un tel
dispositif se heurte-
rait à des difficultés
considérables. «Les
lois existantes con-
cernant les violences
de genre ne sont pas
toujours appliquées.

Sur tout, la chercheuse s'inquiète
de la stigmatisation des hommes les
plus défavorisés et issus de l'immigra-
tion. «Le parlementaire est con-
vaincu que ce n'est pas aux femmes
deventer plus tôt, de s'habiller dif-
féremment ou d'éviter de sortir
seules. Il perçoit le débat actuel
comme fructueux puisque premet-
tant une plus large prise de cons-
cience de la problématique dans
l'opinion publique.

Sur tout, la chercheuse s'inquiète
de la stigmatisation des hommes les
plus défavorisés et issus de l'immigra-
tion. «Le parlementaire est con-
vaincu que ce n'est pas aux femmes
deventer plus tôt, de s'habiller dif-
féremment ou d'éviter de sortir
seules. Il perçoit le débat actuel
comme fructueux puisque premet-
tant une plus large prise de cons-
cience de la problématique dans
l'opinion publique.

Les porcs voient de moins en moins la lumière du jour

ANIMAUX L'élevage des cochons devient de moins en moins respectueux des animaux dans nos contrées. La Protection suisse des animaux (PSA) somme l'État. Actuellement, seuls 50% des porcs bénéficient d'un coin à l'air libre, ils étaient encore 58% en 2010, rappelle hier l'organisation. Cette évolution négative est la conséquence directe de l'insuffisance des subventions accordées par la Confédération en faveur du bien-être de ce mammifère sensible et intel-
ligent, dénonce t-elle.

Parce que les charges supplé-
mentaires liées à une détention
avec espaces extérieurs sont pas
assez indemnisées, de plus en plus
de paysans investissent dans des
halls conventionnelles lorsqu'il
s'agit de construire de nouvelles
installations. Pire, 500 000 porcs
engraisés par du petit-lait inutili-
sable en latte vive sur du béton
dur et perforé, au-dessus de leurs
excréments, sans jamais voir le
ciel.

«C'est malheureusement légal.
Beaucoup de consommateurs ne le



La vie de cochon, être sensible et intelligent, n'est pas toujours rose.

savent pas», a souligné Hans-Ulrich Huber, directeur de la PSA. Les remèdes préconisés: que les agriculteurs obtiennent une plus grande part sur le franc versé par le consommateur et des prix plus élevés, que les producteurs de fromages réexaminent les élevages liés à leur latte, que la Confédération assume la promotion d'élevages en plein air et avec parcours, ou que la branche réduise la production de porcelets, les paysans n'ayant bientôt plus assez de place pour eux dans les étables. ● **ATS**

EN BREF

Vieil équipement libéré des glaces

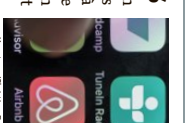
DÉCOUVERTE Grâce à la fonte des glaciers, le Service archéologique du canton de Berne a pu dégager d'un névé un équipement vieux de près de 4000 ans sur le col du Lötschberg. Objets découverts: fragments d'arcs, pointes de flèches, boîte en bois avec de la farine et réception en corne de vache. Des vestiges qui constituent l'équipement d'un montagnard du Bronze ancien, avance le canton.

L'ex-élu Pascal Andrey a été acquitté

FRIBOURG Le Tribunal de la Gruyère «n'est pas parvenu à acquiescer l'imtime conviction» que Pascal Andrey (59 ans) a menti sous serment devant la justice en 2010. L'ancien député PDC et ex-syndic du village de Certiat se voit allouer une indemnité de 28 240 fr. pour ses dépenses occasionnées dans le cadre de la procédure. Le procureur général étudie la possibilité d'un appel.

Des plates-formes pas lisses

LOGEMENT Airbnb et les autres vecteurs de location d'appartements ont des effets négatifs dans les villes très touristiques et dont le taux d'appartements libres à louer est faible. C'est la conclusion d'une étude de l'Institut Inura de Zurich présentée hier. L'Association zurichoise des locataires demande que ce secteur soit régulé.



SMS

● **MYSTÈRE** Un dékenn soup-
onné d'assassinat a été
trouvé mort inuit dans une
cellule, à l'aéroport de Zurich.
● **JUSTICE** La R.C. a déposé
une plainte pénale à Genève
contre Viaggio, société de
vente de billets en ligne,
pour concurrence déloyale.
● **HONNEUR** Pour la qualité
de ses enquêtes et son talent
d'écrivain, Gamille Kraft («Le
Matin Dimanche») est la lau-
réate du Prix Jean Dünzler 2017.

deia.fave@lematin.ch